

Compte rendu de la réunion en Maire sur le projet Green Park, le 29 mai à 16h30.

Participants : M Le Maire, Mme GIORDANO (service Urbanisme), M. GALLERON (DGST), M. GIRARDEAU (Vinci Immobilier), Mmes RICHARD et COME, MM. MONJO (Hespérides) et IGNACE. Mme BLONDEAU (CIL Olbius Riquier) était excusée, victime d'un accident.

Nota : Mme GIORDANO m'avait communiqué la liste des participants et M. GIRARDEAU n'était pas censé y participer.

Concernant la délivrance du permis de construire :

- la déclaration d'intention d'aliéner aurait été faite en mai 2015,
- Mme GIORDANO et M. GIRARDEAU contestent qu'un premier permis ait été refusé pour un lotissement, comme nous l'avait indiqué M. MARRO.

J'ai précisé que ni les CIL, ni la résidence du parc Olbius Riquier ne se seraient opposés au 1er projet, beaucoup plus raisonnable en termes de logements.

Pour le réseau pluvial, Mme GIORDANO nous indique :

- que le bassin de rétention sera "surdimensionné" (1000 m3),
- que la connexion au pluvial est prévue par M. L'HENAFF (service Eau) mais non indiquée dans le permis de construire.

Pour le réseau d'assainissement, des travaux sont prévus par TPM à charge des aménageurs.

Pour les conditions d'accès, un rond-point sur l'avenue Ambroise THOMAS serait finalement prévu, à la charge de l'aménageur, **preuve que ce point était bien problématique**. Il fera l'objet d'un permis rectificatif mais s'arrêtera dans tous les cas à la limite publique (cf. Mme GIORDANO).

Ce rond-point qui sera situé après les commerces, au droit du projet Green Park, est actuellement discuté entre les services techniques de la Mairie et de Vinci.

> C'est donc une épure qui nous a été présentée.

Ce rond-point pourrait :

- supprimer les espaces verts actuels sur la contre-allée et obliger à "transplanter" trois des palmiers centenaires,
- supprimer des places de stationnement sur la voie publique (sur la contre-allée et sur l'avenue Ambroise Thomas),
- faire reculer l'entrée Nord du jardin Olbius Riquier de plusieurs mètres,

- obliger les piétons à emprunter un piétonnier le long du bras du canal Jean Natte (puisque le trottoir ouest sur l'avenue Ambroise Thomas disparaîtra à ce niveau)

J'ai demandé que l'impact du rond-point soit étudié dans le cadre de l'étude circulatoire en cours sur l'OAP.

Je n'ai pas fait de commentaires sur ce rond-point, pour nous laisser le temps de la réflexion.

A ma demande, un RDV est prévu le lundi 17 juillet à 14h30 avec JP GALLERON pour discuter sur place du rond-point et de l'aménagement éventuel des entrées de la rue Branly et des Hespérides/Trianon, comme l'a souhaité M. le Maire en réunion.

Le 2ème permis de construire ne devrait pas excéder 15 à 20 logements (pour une surface de plancher de 1500 m²).

A noter qu'aucun compte-rendu ne sera diffusé par la Mairie, compte tenu du risque actuel de contentieux.

Fin de la réunion : 17h30.

Reynold IGNACE